



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-07-2026 /

Dossier complet le : 07-07-2026 /

N° d'enregistrement : 020621/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'ombrières agrivoltaiques d'une puissance inférieure à 10 MWc sur des parcelles agricoles, couple à un élevage caprin lait, au lieu-dit La Belletie, chemin d'Agen sur la commune de Saint-Amans-du-Pech 82150.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BONIFAY

Prénom(s)

Benjamin

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à assortir l'atelier caprin lait (environ 800 têtes actuellement), avec une co-activité photovoltaïque sur la commune de Saint-Amans-du-Pech (82). L'implantation de ce projet a été initiée en collaboration avec un développeur d'énergie renouvelable. Cette démarche a permis d'adapter le projet en fonction des spécificités de l'activité d'élevage, des machines utilisées. Les parcelles seront équipées de panneaux photovoltaïques montés sur des ombrières offrant ainsi une puissance totale d'environ 9.9 MWc. Environ 2.4 hectares seront couverts par les panneaux solaires. Les tables de panneaux seront espacées d'au moins 5 mètres afin de permettre le passage des engins agricoles. Les structures auront une hauteur minimale d'environ 1.8 mètre et une hauteur maximale d'environ 3.4 mètres. Il est à noter que la nature des sols ne subira aucune altération, et les travaux de terrassement seront limités à l'implantation des locaux techniques abritant le poste de transformation et le poste de livraison.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de transition énergétique, tout en contribuant directement à la résilience et à la modernisation de l'exploitation agricole que je gère depuis mon installation le 1er juillet 2021. En conciliant production d'énergie verte et optimisation des pratiques agricoles, ce projet présente des bénéfices environnementaux et économiques évidents. Les objectifs sont : - Améliorer le bien-être animal en réduisant le stress thermique grâce à une protection contre la chaleur estivale. - Optimiser les pâtures en favorisant la croissance de l'herbe via un ombrage limitant le stress hydrique. - Protéger les animaux contre les intempéries et les prédateurs grâce à des installations adaptées, dont une clôture en acier galvanisé. - Produire de l'énergie renouvelable et locale injectée dans le réseau public. Cette approche novatrice associe pratiques agricoles durables et production d'énergie verte, créant ainsi une exploitation moderne, respectueuse de l'environnement, économiquement viable et socialement engagée. Le projet, de par sa conception, ne présente pas de risques d'impact environnemental significatif.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus s'étaleraient sur une durée d'environ 6 mois suivant les phases suivantes : - Sécurisation des abords du site (signalétique, piquetage) et préparation des accès portail et clôture (utilisation du chemin d'exploitation existant pour acheminement poste livraison, création piste enherbée autour du site) - Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements ; - Réalisation des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique ; - Réalisation de pieux battus pour les structures, pose des ombrières, installation et raccordement des modules photovoltaïques ; - Implantation de deux locaux techniques : l'un compose d'un poste de livraison et d'un poste de transformation (selon préconisations d'Enedis) et l'autre d'un poste de transformation - Cablage et raccordement des réseaux - Remise en l'état des zones impactées par la construction des ombrières et ensemencement pour l'élevage caprin - Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les ombrières photovoltaïques ne requièrent pas une présence humaine permanente pour l'exploitation de celles-ci car leur surveillance se fait à distance. Des visites préventives auront lieu plusieurs fois par an durant lesquelles des techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante. Ces opérations seront réalisées en concertation avec moi. La durée d'exploitation prévue est de 40 ans à partir de la date de mise en service de la centrale. Les structures porteuses des panneaux étant plantées dans le sol via des pieux battus, aucun béton n'est nécessaire : le terrain sera donc remis dans son état initial lors du démantèlement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet doit être soumis à l'obtention d'un Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Implantation d'ombrières photovoltaïques agricoles pour une surface d'emprise au sol d'environ 2.4 hectares. Ayant deux objectifs principaux : apporter des services à un élevage caprin existant, d'autre part de pérenniser l'exploitation agricole.	(Surface projetée de l'installation - 2.4 ha Hauteur minimale/maximale des structures - 1.8 m à 3.4 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au RNU. Les parcelles sont en zone Agricole

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	alimentation en eau potable sur site pour les animaux, pas d'assainissement car site d'élevage sur aire paillee ou en pâture uniquement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Durant la phase de construction: - Utilisant la technique des pieux battus ou vissés, nécessitant ni terrassement ni déplacement de matériaux, cette méthode permet de préserver l'intégrité des sols et des écosystèmes environnants, limitant ainsi les impacts sur les continuités écologiques. Les panneaux solaires, une fois installés, ne nécessitent que peu d'interventions humaines, réduisant ainsi les perturbations liées à la présence
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas de consommation irréversible d'espaces agricoles ou naturels. Il s'inscrit au contraire dans une démarche de valorisation multiple des terres, conciliant production d'énergie et maintien d'activités agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Retrait et gonflement d'argile Georisques, aléa moyen
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Un trafic ne sera engendré que lors de la phase de chantier. En phase d'exploitation, le trafic sera identique à celui généré par l'activité agricole.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet a été conçu pour servir l'exploitation agricole, et lui apporter les services précédemment cités dans la partie 4.2

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le maître d'ouvrage s'engage à suivre lors des différentes phases du projet les mesures préconisées suivantes : - Respect du Calendrier écologique pour les travaux d'ouverture du Chantier : Travaux entre septembre et octobre afin d'éviter les périodes sensibles pour la faune ; Continuité des travaux essentielle (pas d'interruption de plus de 2 semaines afin d'éviter toute installation d'espèce dans l'emprise du chantier), Intervention d'un expert écologue indépendant en cas d'interruption prolongée ; Signalétique mise en place pour préserver les habitats sensibles. - Pratique du Sur-semis dans les prairies du projet : Réalisation tous les 5 ans avec un mélange végétal spécifique. - Contrôler la non-propagation des espèces exotiques envahissantes en phase chantier : Limitation en accord avec le calendrier écologique ; Nettoyage du matériel avec un nettoyeur haute pression ; Bâchage des bennes de transport et si un stockage intermédiaire est nécessaire avant le traitement, bâchage sur les tas de déchets. - Suivi écologique en phase chantier : Minimum de 3 à 4 visites d'un écologue ; Rapport après chaque visite. - Suivi écologique en phase d'Exploitation : 3 passages par an (botaniste en mai, fauniste en avril et juin), Suivi aux années n+1, n+2, n+3, n+5, n+7, n+9, n+11 ; Réajustement jusqu'à n+35 (visite tous les 5 ans) ; Des mesures supplémentaires pourront être proposées si nécessaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'impact limite sur les sols et les écosystèmes en phase travaux et exploitation et du maintien d'une activité agricole : Les parcelles concernées resteront utilisées par moi-même souhaitant m'installer en pâturage et pour la production de fourrage. La cohabitation entre l'installation des panneaux photovoltaïques et l'usage agricole assure la continuité de l'activité économique sans consommation irréversible des terres agricoles. Cela montre un usage optimisé des ressources foncières, avec un faible impact environnemental. Il semble raisonnable d'estimer que le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale complète, étant donné son faible impact global sur les écosystèmes, les continuités écologiques, et les activités agricoles.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **BONIFAY**

Prénom Benjamin

Qualité du signataire	Propriétaire exploitant
-----------------------	-------------------------

À Saint-Amans-du-Pech

Fait le 07-07-2026

Signature du (des) demandeur(s)